

DELEGATION de POUVOIRS ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU de l'ARTICLE L 2122-22 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMMUNICATION

Présents :

Jean-François EGRON, Dominique ASTIER, Laïla MERJOU, Michaël DAVID, Huguette LENOIR, Marie HATTRAIT, Max GUICHARD, Danielle MIRAMONT, Anne LAOUILLEAU, Fernanda ALVES, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Jean-Marc SIMOUNET, Marie-Josèphe CAZENAVE, Michèle LIMOUZIN, Bernard FAVRE, Gérard CASTAIGNEDE, Seye SENE, Patrice BUQUET, Thierry NATIVEL-FONTAINE, Laurent PERADON, Saïd SAÏDANI, Fabrice MORETTI, Philippe TARDY, Philippe DANTAS, Noël HARDOUIN, Christine HERAUD.

Absents ou excusés :

Josette VERONESE ayant donné pouvoir à Dominique ASTIER, Eliane BARTHELEMY ayant donné pouvoir à Danielle MIRAMONT, Alain DAVID ayant donné pouvoir à Jean-François EGRON, Marie-Christine BOUTHEAU, Marie Ange BAKOSSA MANANDJI, Kadiatou BAH, Déborah SANCHO, Anabela PEREIRA.

Adoption A L'UNANIMITÉ du procès verbal de la séance du 16 décembre 2019

I – RESSOURCES HUMAINES – Rapporteur Dominique ASTIER

1. Actualisation du tableau des emplois permanents

Le Conseil Municipal autorise l'actualisation du tableau des emplois permanents tel que détaillé.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

2. Actualisation du tableau des emplois non permanents

Le Conseil Municipal valide ces modifications.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

II – CULTURE-COMMUNICATION-ANIMATION-VIE ASSOCIATIVE – Rapporteur Laïla MERJOU

1. Contrat de concession pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires

Le Conseil Municipal approuve le choix du concessionnaire et l'attribution du contrat de concession pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le territoire de la Commune de CENON à la SARL PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE

approuve les termes du contrat de concession et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à le signer ainsi que tous les documents associés, avec la société PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

III – ADMINISTRATION FINANCIÈRE – Rapporteur Michaël DAVID

1. Bail avec la trésorerie - renouvellement

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement du bail et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

2. Autorisation d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2020 sur le Budget Principal de la ville et sur le budget cimetière

Le Conseil Municipal autorise l'engagement, la liquidation, le mandatement des dépenses d'investissement énumérées.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

IV – POLITIQUE DE LA VILLE – Rapporteur Huguette LENOIR

1. PIG 2019 attribution et versement de subvention – propriétaire occupant

Le Conseil Municipal autorise le versement au propriétaire occupant du montant arrêté, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

V – SERVICES TECHNIQUES - URBANISME - ÉCONOMIE – Rapporteurs Michaël DAVID, Jean-Marc SIMOUNET, Cihan KARA, Anne LAOUILLEAU, Fernanda ALVES

1. Réalisation d'un centre aquatique - Lancement de la procédure

Le Conseil Municipal Approuve l'opération de réalisation d'un centre aquatique sur le site du Loret ainsi que le recours au Marché Global de Performances passé selon une procédure avec négociation,

Approuve le montant de la prime de 118 000 € HT, à verser à chacun des candidats non retenus à l'issue de l'intégralité de la procédure et montant de l'indemnisation de 400 € HT, à verser aux membres du jury qui composeront le tiers de personnes qualifiées, ce montant étant entendu par membre et par réunion de jury d'une demi-journée.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

2. Approbation de l'avenant FSE 2020 pour l'action Référents PLIE

Le Conseil Municipal approuve l'avenant de prolongation, le plan de financement prévisionnel exposé, sollicite la subvention FSE correspondante et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3. Salle communale Henri Sellier – Division parcellaire et déclassement anticipé de la parcelle cadastrée AV 672.

Le Conseil Municipal décide de différer la désaffectation de la salle communale Henri Sellier, se prononce favorablement sur le déclassement du domaine public communal du site et autorise son incorporation dans le domaine privé à compter de mai 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4. Salle communale Henri Sellier – Cession – Autorisation de signer

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à Domofrance du lot A de la parcelle AV 672, d'une contenance de 782m², pour un montant de 213 250 euros ainsi que tout document afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5. Aménagement de la demi-lune - Délégation de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre de la ville de Cenon à Bordeaux Métropole pour l'aménagement des aires de jeux et de loisirs.

Le Conseil Municipal approuve le principe de la délégation de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre de la ville de Cenon à Bordeaux Métropole concernant les aires de jeux et de vie et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre avec Bordeaux Métropole, ainsi que tout acte nécessaire à la réalisation de la présente convention.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6. Acquisition et travaux d'installation de structures modulaires dans les écoles : non application des pénalités pour retard de travaux à la société ALGECO.

Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer les pénalités pour retard de travaux prévues au C.C.A.P. des marchés n°201907TVX1 et n°201907TVX2 à l'entreprise ALGECO titulaire des lots n°1 et 2 constituant le marché précité, au motif que le retard n'est pas imputable à cette entreprise, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7. Ambassadeurs du développement durable et du cadre de vie- convention Unis-Cité

Le Conseil Municipal approuve la convention avec l'association Unis-Cité, dans le cadre de l'opération des Ambassadeurs du développement durable et du cadre de vie, et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

VI – EDUCATION ENFANCE – Danielle MIRAMONT

1. Classes de découvertes en courts séjours année 2020 – participation des familles cenonnaises

Le Conseil Municipal décide d'appliquer ces tarifs pour l'année 2020

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Motion en faveur d'une révision de la réforme des retraites –

Le Conseil Municipal approuve cette motion

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

COMPTE RENDU AFFICHÉ DU 7 FEVRIER AU 7 AVRIL 2020